



Assemblée générale

Distr. générale
10 octobre 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Point 76 de l'ordre du jour

**Programme d'assistance des Nations Unies
aux fins de l'enseignement, de l'étude,
de la diffusion et d'une compréhension
plus large du droit international**

**Programme d'assistance des Nations Unies
aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion
et d'une compréhension plus large du droit international**

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 76/110 de l'Assemblée générale. Il rend compte de l'exécution, pendant la période considérée, du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international, et présente les activités prévues pour 2023 ainsi que leurs incidences administratives et financières.



I. Introduction

1. Par sa résolution 76/110, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à exécuter les activités qu'il avait énoncées dans son rapport sur le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international (A/76/404), qui lui avait été soumis à sa soixante-seizième session. Au paragraphe 29 de cette même résolution, l'Assemblée l'a prié de lui rendre compte, à sa soixante-dix-septième session, de l'exécution du Programme d'assistance en 2022 et de lui présenter, après avoir consulté le Comité consultatif pour le Programme d'assistance, des recommandations sur le Programme dans les années à venir.

2. On trouvera dans le présent rapport des informations sur l'exécution du Programme d'assistance pendant la période considérée, ainsi que sur les activités prévues pour 2023 et leurs incidences administratives et financières.

II. Exécution du Programme d'assistance

3. La Division de la codification du Bureau des affaires juridiques est chargée de l'exécution du Programme d'assistance. Dans ce cadre, elle s'acquitte de diverses tâches, à savoir notamment : organisation et conduite des cours régionaux de droit international des Nations Unies et du Programme de bourses de perfectionnement en droit international ; élaboration et publication de documents ; conception et enrichissement de la Médiathèque de droit international des Nations Unies et du site Web du Programme d'assistance ; élaboration de rapports du Secrétaire général ; exécution de travaux de secrétariat pour le Comité consultatif et pour la Sixième Commission dans le cadre du point correspondant de l'ordre du jour.

4. La présente section passe en revue les activités menées dans le cadre du Programme d'assistance, en ce qui concerne les éléments suivants : programmes de formation (par ordre chronologique) ; Médiathèque de droit international ; supports de formation en droit international ; publication assistée par ordinateur ; diffusion ; Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a continué de peser considérablement sur l'exécution des activités du Programme pendant la période considérée, comme on le verra plus en détail ci-après.

A. Programmes de formation

1. Cours régionaux de droit international des Nations Unies

5. Le nombre de personnes pouvant participer au Programme de bourses de perfectionnement en droit international étant limité, les trois cours régionaux de droit international (pour l'Afrique, pour l'Asie et le Pacifique, et pour l'Amérique latine et les Caraïbes) constituent un moyen important d'élargir les possibilités de perfectionnement en droit international offertes aux participants venant de pays en développement¹. Dispensés par d'éminents spécialistes et praticiens du droit

¹ En 2011, par mesure d'économie, afin d'accroître le nombre de bourses allouées et de mieux répondre à la demande croissante de cours de droit international, l'organisation des cours régionaux a été confiée à la Division de la codification. Toutes les questions administratives, financières et pratiques, liées notamment au voyage et au logement, étaient précédemment confiées à l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, ce qui nécessitait de financer ses administrateurs et ses agents des services généraux, qui fournissaient ces services durant six mois environ pour chaque cours régional.

international, les cours régionaux portent sur un vaste éventail de sujets fondamentaux dans ce domaine. Ils donnent en outre aux participants l'occasion de se pencher sur des questions de droit international qui sont d'actualité et qui intéressent l'ensemble de leur région, afin d'en faciliter la compréhension et de promouvoir la coopération à cet égard.

a) Asie et Pacifique

6. Le cours régional de droit international pour l'Asie et le Pacifique devait se tenir dans les locaux de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok, du 15 novembre au 10 décembre 2021, en langue anglaise.

7. Des candidatures ont été présentées par 85 personnes (49 hommes et 36 femmes) de 23 pays.

8. En raison de la situation exceptionnelle créée par la pandémie de COVID-19, le cours régional n'a pas pu se tenir comme prévu. Tout en sachant que les échanges approfondis et les liens durables que permettent de nouer les formations en présentiel étaient irremplaçables, la Division de la codification a donc mis en place à titre provisoire un programme de formation à distance en langue anglaise que les candidats pouvaient suivre à leur propre rythme pour renforcer leurs capacités en attendant que le cours régional puisse de nouveau avoir lieu. Le programme portait sur les sujets fondamentaux du droit international généralement traités dans le cours régional et s'appuyait sur les outils déjà disponibles, notamment le *Recueil de droit international* et la Médiathèque de droit international des Nations Unies.

9. En outre, 57 candidats (32 hommes et 25 femmes) ont été invités à participer à un atelier régional en ligne sur le règlement pacifique des différends internationaux. Au total, 34 personnes (15 hommes et 19 femmes) de 16 pays y ont participé. Elles venaient des pays suivants : Afghanistan, Bangladesh, Brunéi Darussalam, Chine, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Liban, Malaisie, Népal, Pakistan, Philippines, Samoa, Sri Lanka, Thaïlande et Tonga.

10. L'atelier régional, dont la tenue a été organisée et facilitée par la Division de la codification, s'est déroulé en langue anglaise du 16 au 19 novembre 2021. D'éminents spécialistes et praticiens du droit international ont animé les séances interactives en ligne suivantes : une séance d'introduction au règlement pacifique des différends internationaux [D. Tladi (Université de Pretoria, Commission du droit international et praticien)] ; une séance sur le règlement pacifique des différends dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer [A. Miron (Université d'Angers et praticienne)] ; une séance sur le règlement des différends internationaux relatifs aux investissements [M. M. Mbengue (Université de Genève et praticien)]. La Division de la codification a en outre animé une étude de cas avec les participants.

b) Afrique

11. Le cours régional de droit international pour l'Afrique devait se tenir du 14 février au 8 mars 2022, en langue française.

12. Des candidatures ont été présentées par 192 personnes (146 hommes et 46 femmes) de 25 pays.

13. En raison de la situation exceptionnelle créée par la pandémie de COVID-19, le cours régional n'a pas pu se tenir comme prévu. Tout en sachant que les échanges approfondis et les liens durables que permettent de nouer les formations en présentiel étaient irremplaçables, la Division de la codification a donc mis en place à titre provisoire un programme de formation à distance en langue française que les candidats pouvaient suivre à leur propre rythme pour renforcer leurs capacités en

attendant que le cours régional puisse de nouveau avoir lieu. Le programme portait sur les sujets fondamentaux du droit international généralement traités dans le cours régional et s'appuyait sur les outils déjà disponibles, notamment le *Recueil de droit international* et la Médiathèque de droit international des Nations Unies.

14. En outre, 45 candidats (25 hommes et 20 femmes) ont été invités à participer à un atelier régional en ligne sur le règlement pacifique des différends internationaux. Au total, 36 personnes (21 hommes et 15 femmes) de 20 pays y ont participé. Elles venaient des pays suivants : Algérie, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Djibouti, Gabon, Guinée, Guinée équatoriale, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Tchad et Togo.

15. L'atelier régional, dont la tenue a été organisée et facilitée par la Division de la codification, s'est déroulé en langue française du 2 au 8 mars 2022. D'éminents spécialistes et praticiens du droit international ont animé les séances interactives en ligne suivantes : une séance d'introduction au règlement pacifique des différends internationaux [M. Forteau (Université de Paris Nanterre, Commission du droit international et praticien)] ; une séance sur les institutions africaines pour le règlement pacifique des différends internationaux [H. Gueldich (Université de Carthage et Commission de l'Union africaine sur le droit international)] ; une séance sur le règlement des différends relatifs aux investissements internationaux, et une autre sur le règlement pacifique des différends dans le cadre de l'accord sur la Zone de libre-échange continentale africaine [M. M. Mbengue (Université de Genève et praticien)]. La Division de la codification a en outre animé une étude de cas avec les participants.

c) Amérique latine et Caraïbes

16. Le cours régional de droit international pour l'Amérique latine et les Caraïbes devait se tenir dans les locaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), à Santiago, du 9 au 31 mai 2022, en langue anglaise.

17. Des candidatures ont été présentées par 50 personnes (22 hommes et 28 femmes) de 24 pays.

18. En raison de la situation exceptionnelle créée par la pandémie de COVID-19, le cours régional n'a pas pu se tenir comme prévu. Tout en sachant que les échanges approfondis et les liens durables que permettent de nouer les formations en présentiel étaient irremplaçables, la Division de la codification a donc mis en place à titre provisoire un programme de formation à distance en langue anglaise que les candidats pouvaient suivre à leur propre rythme pour renforcer leurs capacités en attendant que le cours régional puisse de nouveau avoir lieu. Le programme portait sur les sujets fondamentaux du droit international généralement traités dans le cours régional et s'appuyait sur les outils déjà disponibles, notamment le *Recueil de droit international* et la Médiathèque de droit international des Nations Unies.

19. En outre, 31 candidats (11 hommes et 20 femmes) ont été invités à participer à un atelier régional en ligne sur le règlement pacifique des différends internationaux. Les 22 personnes (8 hommes et 14 femmes) qui avaient été sélectionnées pour le cours régional de 2020, qui n'a pas eu lieu en raison de la pandémie, ont également été invitées à y assister. Au total, 39 personnes (12 hommes et 27 femmes) de 23 pays y ont participé. Elles venaient des pays suivants : Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bahamas, Barbade, Belize, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Équateur, Guyana, Haïti, Jamaïque, Mexique, Panama, Paraguay, Pérou, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago et Venezuela (République bolivarienne du).

20. L'atelier régional, dont la tenue a été organisée et facilitée par la Division de la codification, s'est déroulé en langue anglaise du 23 au 27 mai 2022. D'éminents spécialistes et praticiens du droit international ont animé les séances interactives en ligne suivantes : une séance d'introduction au règlement pacifique des différends internationaux [L. Boisson de Chazournes (Université de Genève et praticienne)] ; une séance sur le règlement pacifique des différends dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer [F. Armas Pfirter (Université de Buenos Aires et Commission des finances de l'Autorité internationale des fonds marins)] ; une séance sur le système interaméricain de protection des droits de l'homme [D. Rodríguez-Pinzón (American University Washington College of Law)] ; une séance sur le règlement des différends internationaux relatifs aux investissements [M. M. Mbengue (Université de Genève et praticien)]. La Division de la codification a en outre animé une étude de cas avec les participants.

2. Programme de bourses de perfectionnement en droit international

21. Le Programme de bourses de perfectionnement en droit international donne accès à une formation complète dans ce domaine, dispensée par d'éminents spécialistes et praticiens issus de diverses régions et de différents systèmes juridiques². Les participantes et participants suivent des séminaires organisés par la Division de la codification sur un large éventail de sujets fondamentaux du droit international, ainsi que la session consacrée au droit international public des cours d'été de l'Académie de droit international de La Haye. Ils ont également la possibilité de participer à des visites d'étude organisées par la Division.

22. Le Programme de bourses de perfectionnement en droit international s'est tenu à La Haye du 4 juillet au 5 août 2022, en langue anglaise. Au total, sur les 316 personnes (153 hommes et 163 femmes) de 99 pays qui avaient présenté une candidature (115 d'Afrique, 60 d'Amérique latine et des Caraïbes, 110 d'Asie-Pacifique et 26 d'Europe de l'Est), 21 personnes (10 hommes et 11 femmes) y ont participé.

23. Les participantes et participants venaient des pays suivants : Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Botswana, Cuba, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Fédération de Russie, Géorgie, Guatemala, Iran (République islamique d'), Kenya, Mongolie, Nicaragua, Oman, Ouganda, Saint-Kitts-et-Nevis, Suriname et Tadjikistan³.

24. Les séminaires organisés par la Division de la Codification ont porté sur les sujets ci-après (dans l'ordre chronologique) : introduction au droit international [J. Viñuales (Université de Cambridge et praticien)] ; l'élaboration du droit international à l'ONU (Division de la codification, Bureau des affaires juridiques) ; le droit de la mer [A. Miron (Université d'Angers et praticienne)] ; le règlement pacifique des différends internationaux [Y. Tanaka (Université de Copenhague)] ; droit international humanitaire et droit international pénal [A. Lagerwall (Université libre de Bruxelles)] ; la Cour internationale de Justice [P. Tomka (Cour internationale de Justice)] ; le droit international de l'environnement [M. Fitzmaurice (Queen Mary University of London)] ; la paix et la sécurité internationales [D. Akande (Université d'Oxford, membre élu de la Commission du droit international et praticien)] ; le droit international des droits de l'homme [H. Tigroudja (Université d'Aix-Marseille, membre du Comité des droits de l'homme et praticienne)] ; le droit des traités [D. Nanopoulos (Section des traités, Bureau des affaires juridiques)] ; la

² Depuis 2010, par mesure d'économie, afin d'accroître le nombre de bourses financées au moyen du budget ordinaire, le Programme de bourses à La Haye est géré par la Division de la codification (voir A/65/514, par. 12).

³ Pour plus d'informations sur les participants, voir : https://legal.un.org/poa/ilfp/pdf/ilfp_2022_participants.pdf.

responsabilité des États [D. Azaria (University College London)] ; les relations diplomatiques et consulaires [N. Blokker (Université de Leiden et praticien)] ; droit commercial international et droit international de l'investissement [M. M. Mbengue (Université de Genève et praticien)].

25. Les participantes et participants ont également suivi la session de droit international public des cours d'été organisés par l'Académie de droit international de La Haye, qui s'est tenue en présentiel du 11 au 29 juillet 2022. Le programme des cours d'été comprenait les conférences suivantes : « La justice procédurale en droit international » (conférence inaugurale) [H. Ruiz Fabri (Institut Max Planck Luxembourg pour le droit procédural international, européen et règlementaire, et praticienne)] ; « La démocratisation du système juridique international » (cours général) [L. Damrosch (Université Columbia)] ; « La Cour interaméricaine des droits de l'homme et le droit international général » [R. Abello-Galvis (Universidad del Rosario, Colombie)] ; « La contribution des juridictions internationales au développement du droit de la mer » [R. Casado Raigón (Université de Cordoue)] ; « Islam et droit international » [S. Laghmani (Université de Carthage)] ; « Place et fonction des principes généraux du droit dans l'ordre juridique international » [C. Redgwell (Université d'Oxford)] ; « Colonialisme : une brève histoire du droit international en cinq actes » [P. Sands (University College London et praticien)] ; « Les 70 ans de la Convention de 1951 sur les réfugiés : défis actuels et évolutions éventuelles » [A. Zimmermann (Université de Postdam et praticien)].

3. Réseau des anciens participants aux programmes de formation menés au titre du Programme d'assistance

26. Dans sa résolution 73/201, l'Assemblée générale a engagé le Secrétaire général à appuyer la création de réseaux d'anciens participants aux programmes de formation menés au titre du Programme d'assistance. La Division de la codification a soutenu la création d'un réseau de ce type et, compte tenu de la situation créée par la pandémie de COVID-19, a saisi l'occasion de proposer aux anciens participants des activités de formation continue en ligne. Elle a organisé pour eux, sur le site de la Médiathèque, des séances interactives en ligne autour des conférences suivantes : « Les origines du droit international de l'environnement » [L. Boisson de Chazournes (Université de Genève et praticienne)] (en français) et « The evolving position of the individual in international law » [C. Giorgetti (Université de Richmond et praticien)] (en anglais). La Division a continué de mettre à jour un ensemble de documents et de publications sur le droit international, qui est accessible à tous les membres du réseau des anciens participants.

B. Médiathèque de droit international des Nations Unies

27. Les formations traditionnelles en présentiel, qui permettent des débats approfondis, des échanges et des travaux de groupe, sont irremplaçables. La demande de cours de droit international, de plus en plus forte, ne saurait cependant être satisfaite que par ces seules formations. C'est pourquoi la Division de la codification a créé, en 2008, la Médiathèque de droit international des Nations Unies, qui permet à l'Organisation de dispenser à moindres frais une formation en ligne gratuite et de qualité à un nombre illimité de personnes et d'institutions du monde entier.

28. La Médiathèque est un centre virtuel de formation et de recherche proposant du contenu produit par des spécialistes, juges et praticiens éminents du droit international, issus de différents pays et systèmes juridiques, qui contribuent à ses trois composantes : la série de conférences (dont la série de miniconférences), les archives historiques et la bibliothèque de recherche.

29. La série de conférences compte plus de 600 conférences sur un large éventail de sujets ayant trait au droit international, assorties de listes de ressources renvoyant à des documents de référence accessibles en ligne. Les conférences et les documents juridiques afférents ont vocation à fournir des ressources pédagogiques complètes aux établissements universitaires et aux centres de formation publics dans les pays en développement. La série de miniconférences consiste en une série de conférences données par d'éminents spécialistes du droit international et qui visent à donner un aperçu général de différents sujets fondamentaux du droit international, principalement à des utilisateurs ayant une connaissance rudimentaire ou limitée du droit international. Toutes les conférences sont disponibles à la fois sur le site Web et sur le podcast de la Médiathèque.

30. Pendant la période considérée, 41 conférences ont été enregistrées pour la série de conférences et pour la minisérie de conférences. Afin d'élargir tant les sujets traités que l'éventail des langues officielles de l'Organisation dans lesquelles est donnée la minisérie de conférences sur des sujets fondamentaux du droit international, une mission d'enregistrement a été menée à Genève. Des conférences ont également été enregistrées pour la série de conférences pendant cette mission. Les enregistrements ont eu lieu à l'Office des Nations Unies à Genève. Au total, 14 conférences ont été enregistrées, dont trois pour la minisérie.

31. Les archives historiques contiennent des notes d'introduction rédigées par des experts reconnus portant sur une centaine d'instruments juridiques, ainsi que l'historique de leur adoption, des documents connexes et des supports audiovisuels rassemblés par la Division de la codification⁴. Lors de la période considérée, la Division a ajouté deux notes d'introduction à ces archives.

32. La bibliothèque de recherche est une vaste bibliothèque en ligne qui rassemble instruments internationaux, textes de jurisprudence, publications, documents divers, textes de doctrine et documents pédagogiques, dont le *Recueil de droit international*, publication en quatre volumes de la Division disponible en anglais et en français et principale ressource utilisée pour les quatre programmes de formation en présentiel. Pendant la période considérée, la Division a continué d'alimenter la section consacrée aux concours de plaidoiries tenus dans les établissements universitaires, dans laquelle elle rassemble des conférences et documents de la Médiathèque intéressant les sujets des concours, afin d'aider les participants à se préparer. Au cours de la période considérée, ont été ajoutés à la Médiathèque les conférences et les documents liés aux éditions 2022 du Concours africain de procès simulé des droits de l'homme, du Concours Charles-Rousseau, du Concours interaméricain des droits de l'homme, du Concours Jean-Pictet, du Concours mondial de procès simulé des droits de l'homme Nelson Mandela et du concours de plaidoiries en droit international Philip C. Jessup.

33. Depuis sa création en 2008, la Médiathèque a été consultée par près de 2,7 millions d'utilisateurs dans 193 États Membres et non membres⁵. Les nouveautés de la Médiathèque continuent d'être annoncées dans le *Journal des Nations Unies*, sur iSeek, sur Delegate, sur les médias sociaux et sur les blogs consacrés au droit international⁶. En outre, la Division de la codification a redoublé d'efforts pour que les usagers dont l'accès à une connexion à haut débit est limité puissent accéder aux cours sur ordinateur ou sur appareil mobile grâce au podcast de la Médiathèque.

⁴ Les documents juridiques des archives historiques et de la série des conférences sont disponibles dans toutes les langues officielles de l'Organisation.

⁵ Créé principalement pour aider les utilisateurs des pays en développement, le podcast continue cependant d'être consulté principalement dans les pays développés.

⁶ Aquiescencia ; EJIL: Talk! (blog du *European Journal of International Law*) ; International Law Reporter ; Multipol – Réseau d'analyse et d'information sur l'actualité internationale ; Opinio Juris.

C. Supports de formation

34. En concertation avec les conférenciers, la Division de la codification fait des recherches en vue de rassembler, d'établir et d'imprimer les documents nécessaires à ses programmes de formation en droit international. En outre, des clés USB contenant des documents pédagogiques, des publications juridiques de la Division et d'autres documents de droit international sont fournies aux participants des pays en développement n'ayant qu'un accès limité à Internet afin de faciliter leurs recherches électroniques⁷. Les documents pédagogiques sont également disponibles gratuitement à des fins de formation sur les sites Web des différents programmes de formation et sur celui de la Médiathèque.

35. La Division de la codification continue d'utiliser le *Recueil de droit international* (dans ses versions anglaise et française, et aux formats papier et numérique) comme principal support de ses programmes de formation, y compris les ateliers organisés en ligne dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Elle diffuse également cette publication auprès des établissements universitaires et des centres nationaux de formation des pays en développement afin de promouvoir l'enseignement, l'étude, la diffusion et une compréhension plus large du droit international dans le monde entier. Le Recueil est accessible gratuitement sur le site de la Médiathèque et peut être reproduit à des fins pédagogiques en vue de favoriser l'enseignement et la diffusion du droit international⁸.

D. Publication assistée par ordinateur

36. Depuis 2003, la Division de la codification a recours à la publication assistée par ordinateur, à titre volontaire et sous réserve de la disponibilité de ressources suffisantes, pour accélérer la parution de certaines de ses publications juridiques et les mettre plus rapidement à la disposition de la communauté juridique internationale. Pendant la période considérée, elle a poursuivi ses activités de publication assistée par ordinateur et publié le volume XXXIV du *Recueil des sentences arbitrales* et l'édition 2016 de l'*Annuaire juridique des Nations Unies*⁹. Les préparatifs ont également progressé en ce qui concerne la publication des éditions 2017 et 2018 de l'*Annuaire* ; d'une version révisée du volume 25 de la *Série législative des Nations Unies (Documentation concernant la responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite)* ; du volume 26 de la *Série législative des Nations Unies*, sur l'application à titre provisoire des traités (*Materials on Provisional Application of Treaties*) ; de la 10^e édition, volumes I et II, de *La Commission du droit international et son œuvre*. En outre, les traductions suivantes ont été publiées : *Résumé des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour internationale de Justice (2013-2017)*, en arabe et en chinois ; *Annuaire juridique des Nations Unies (2014)*, en français ; *Annuaire juridique des Nations Unies (2015)*, en chinois, en français et en russe ; *Annuaire juridique des Nations Unies (2016)* en arabe, en espagnol, en français et en russe ; *Instruments internationaux relatifs à la prévention et à la répression du terrorisme international* (volumes I et II), en arabe et en espagnol.

⁷ La Division achète des publications juridiques et d'autres publications essentielles des Nations Unies, dont la Charte des Nations Unies, pour ses formations.

⁸ Voir <http://legal.un.org/avl/handbook.html>.

⁹ Voir les résolutions 64/113, 65/25, 66/97, 67/91, 68/110, 69/117, 70/116 et 71/139, dans lesquelles l'Assemblée générale a salué l'initiative de publication assistée par ordinateur mise en œuvre de 2003 à 2013 par la Division et recommandé de dégager les ressources nécessaires pour reprendre cette initiative concluante. La Division continuera de mettre à l'essai différents moyens de poursuivre ce travail en 2023 et les années suivantes, en fonction des ressources disponibles.

E. Diffusion

37. La diffusion de publications et d'informations juridiques par Internet et d'autres médias électroniques vise à pallier l'insuffisance du nombre d'exemplaires papier, sans remettre en question le caractère irremplaçable du texte imprimé pour la recherche juridique et l'enseignement du droit, notamment pour les utilisateurs des pays en développement qui ont un accès limité à Internet. Les documents sont mis à disposition gratuitement sur Internet afin de promouvoir l'enseignement, l'étude, la diffusion et une compréhension plus large du droit international (voir annexe).

F. Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer

38. Linda Bana, ressortissante ghanéenne, s'est vu octroyer en 2020 la Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer. Toutefois, en raison de la pandémie de COVID-19 et notamment des mesures visant à restreindre les voyages internationaux et de la fermeture des locaux de l'Organisation des Nations Unies à New York, le programme a été reporté à 2023. M^{me} Bana a préféré repousser sa participation à plus tard plutôt que suivre le programme virtuellement. Dans l'intervalle, elle a eu la possibilité d'accéder à une série de formations virtuelles proposées par la Division des affaires maritimes et du droit de la mer¹⁰. Le montant de la dotation varie entre environ 35 000 et 60 000 dollars d'une année à l'autre, sans compter les 13 % de frais relatifs à l'appui aux programmes et les 15 % de réserve opérationnelle (sur la question du solde, voir par. 40). Les différences tiennent à plusieurs facteurs extrêmement variables : le montant des indemnités applicables dans la ville de l'institution hôte, le taux de change, le prix du billet d'avion et la durée de la formation¹¹.

III. Directives et recommandations concernant l'exécution du Programme d'assistance en 2022

39. En 2022, la Division de la codification prévoit de mener les activités du Programme d'assistance conformément aux directives et recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général (voir A/76/404, sect. V), que l'Assemblée générale a approuvées.

40. S'agissant de la Dotation Hamilton Shirley Amerasinghe, le solde actuel disponible, compte tenu des dépenses d'appui aux programmes, est estimé à environ 154 000 dollars.

¹⁰ Voir www.un.org/Depts/los/nippon/OnlineAlumniActivities.pdf.

¹¹ L'appui administratif que fournissait la Division de la codification dans les années 1980 et au début des années 1990 a progressivement diminué après l'intégration en 1992 de l'ancien Bureau des affaires maritimes et du droit de la mer au sein du Bureau des affaires juridiques. La Division des affaires maritimes et du droit de la mer est chargée des questions relatives au droit de la mer, notamment du renforcement des capacités techniques, de façon à éviter le chevauchement des activités et à garantir la bonne gestion de la Dotation. Depuis 2010, la Division assume seule l'administration de la Dotation dans le cadre de ses activités de renforcement des capacités techniques concernant le droit de la mer. On trouvera de plus amples renseignements sur la Dotation dans le rapport annuel du Secrétaire général sur les océans et le droit de la mer, qui doit être examiné au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Les océans et le droit de la mer ».

IV. Incidences administratives et financières du Programme d'assistance

A. Pendant la période considérée

41. Dans sa résolution 76/110, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à exécuter, en 2022, le Programme de bourses de perfectionnement en droit international et les cours régionaux de droit international des Nations Unies pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, et l'Amérique latine et les Caraïbes, et à continuer d'enrichir la Médiathèque. Ces activités devaient être financées au moyen du budget ordinaire et, au besoin, de contributions volontaires.

42. L'Assemblée générale a également prié instamment le Secrétaire général d'organiser, lorsque le Programme de bourses de perfectionnement en droit international et les cours régionaux de droit international des Nations Unies pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique et l'Amérique latine et les Caraïbes ne pouvaient avoir lieu en présentiel en raison de la pandémie de COVID-19, des ateliers interactifs en ligne qui seraient financés au moyen des ressources prévues dans le budget-programme pour le Programme d'assistance et de contributions volontaires.

43. Afin de financer le Programme d'assistance, un montant total de 1 026 400 dollars a été demandé pour 2022 au chapitre 8 du budget ordinaire (Affaires juridiques), au titre du sous-programme 3 (Développement progressif et codification du droit international), pour le Programme de bourses de perfectionnement, les cours régionaux et la Médiathèque.

44. Dans sa résolution 76/110, l'Assemblée générale a de nouveau prié le Secrétaire général de continuer à faire connaître le Programme d'assistance et d'inviter périodiquement les États Membres et les organisations, les institutions et les particuliers intéressés à verser des contributions volontaires pour financer le Programme ou à concourir par d'autres moyens à son exécution, voire à son élargissement. Une note verbale a donc été adressée aux États Membres en février et en juillet 2022 pour appeler leur attention sur la résolution 76/110 et leur demander des contributions volontaires.

45. Depuis la publication du rapport précédent, des contributions volontaires ont été versées pour financer les activités menées au titre du Programme d'assistance :

- a) pour le Programme d'assistance en général, des contributions ont été versées par l'Arabie saoudite (5 000 dollars), les Philippines (7 500 dollars), le Qatar (10 000 dollars) et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (3 310 dollars) ;
- b) pour la Médiathèque de droit international, par la Finlande (11 306 dollars), la Pologne (2 500 dollars), le Royaume-Uni (9 930 dollars), la Slovaquie (11 282 dollars) et la Tchéquie (2 221 dollars) ;
- c) pour les cours régionaux de droit international, par la Finlande (11 306 dollars).

46. En raison de la situation créée par la pandémie de COVID-19, les contributions généralement faites par les pays hôtes, les commissions régionales et les partenaires dans le cadre des cours régionaux (locaux, appui administratif et opérationnel, hébergement, visites culturelles, etc.) n'ont pas été nécessaires¹². Toutefois, les pays

¹² Lors des éditions précédentes du cours régional de droit international pour l'Asie et le Pacifique, le Gouvernement thaïlandais avait pris en charge les petits-déjeuners et les dîners en semaine et l'hébergement des participants, assuré le transport terrestre des participants et des conférenciers à Bangkok et organisé un dîner de bienvenue et des visites culturelles. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique avait fourni les locaux de formation et une salle pour la cérémonie d'ouverture, des bureaux et du matériel pour le personnel de la Division de la codification, des services de restauration, du matériel, ainsi qu'un appui administratif et

hôtes, les commissions régionales et les partenaires ont apporté un soutien généreux aux premiers préparatifs de chaque programme de formation.

47. En ce qui concerne le Programme de bourses de perfectionnement en droit international, l'Académie de droit international de La Haye a offert un tarif réduit aux boursiers et apporté un appui opérationnel au Programme. La Fondation Carnegie, avec le soutien de la municipalité de La Haye, a fourni les locaux de formation. Les participants ont pu accéder à la Bibliothèque du Palais de la Paix, gérée par cette même fondation, où ils ont bénéficié d'une aide aux recherches. Le Greffe de la Cour internationale de Justice a apporté un appui administratif et opérationnel important au Programme. La Cour a également fourni gratuitement des publications en version papier en vue de leur distribution aux participants des Programmes.

Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer

48. Depuis la publication du rapport précédent, des contributions à la Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer ont été versées par Monaco (39 739 dollars) et le Royaume-Uni (3 302,25 dollars).

B. Pendant l'exercice budgétaire 2023

49. Conformément aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 76/110, des ressources d'un montant total de 1 049 272 dollars ont été proposées dans le budget ordinaire pour 2023 au chapitre 8 (Affaires juridiques), au titre du sous-programme 3 (Développement progressif et codification du droit international), pour mettre en œuvre les activités menées au titre du Programme d'assistance, à savoir le Programme de bourses de perfectionnement en droit international, les cours régionaux de droit international, et l'enrichissement, la diffusion et l'actualisation de la Médiathèque de droit international.

50. Dans le budget-programme pour 2023, au chapitre 8 (Affaires juridiques), il est également proposé de transférer un poste d'administrateur(trice) général(e) juriconsulte (D-1), cédé par la Division de la codification, au Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques afin de concentrer la supervision des activités de promotion et de diffusion du droit international menées par le Bureau des affaires juridiques, notamment les activités relevant du Programme d'assistance. Ce transfert permettrait de gérer de manière plus stratégique et plus intégrée les activités de formation, de tirer parti de partenariats et de reproduire les bonnes pratiques en matière d'assistance technique juridique et de programmes de formation en présentiel dans toutes les unités administratives. Il permettrait également au Bureau des affaires

opérationnel important. Lors des éditions précédentes du cours régional de droit international pour l'Afrique, l'Union africaine avait contribué à la diffusion d'informations sur le cours, assuré un appui pendant le cours et organisé la visite de ses locaux et la présentation d'un exposé par sa Conseillère juridique. Le Ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce avait fourni gracieusement des publications papier à distribuer aux participants. La Commission économique pour l'Afrique avait fourni les locaux de formation, des bureaux pour le personnel de la Division de la codification, des services de restauration, du matériel, ainsi qu'un appui administratif et opérationnel important. Lors des éditions précédentes du cours régional de droit international pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le Gouvernement chilien avait organisé une réception de bienvenue dans les locaux de la CEPALC, une cérémonie de clôture au Ministère des affaires étrangères et une visite culturelle. La CEPALC avait fourni les locaux de formation et la salle pour la cérémonie d'ouverture, des bureaux pour le personnel de la Division de la codification, des services de restauration, du matériel, ainsi qu'un appui administratif et opérationnel important.

juridiques de mieux aider les parties prenantes concernées et de mieux répondre aux demandes d'assistance technique juridique des États Membres.

1. Programme de bourses de perfectionnement en droit international et cours régionaux de droit international des Nations Unies

51. Les ressources inscrites au projet de budget-programme permettront de financer le Programme de bourses de perfectionnement en droit international et les cours régionaux de droit international des Nations Unies pour l'Afrique, pour l'Asie et le Pacifique et pour l'Amérique latine et les Caraïbes en 2023, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale sur ces questions. Elles permettront de financer les bourses (couvrant les frais de voyage et de logement, l'assurance maladie, les documents pédagogiques et une indemnité pour frais de subsistance) d'au moins 20 professionnels de pays en développement et de pays émergents afin qu'ils puissent suivre les cours, ainsi que d'organiser et de faciliter la tenue des formations.

52. La Division de la codification continuera de faire tout son possible pour augmenter le nombre de bourses financées au moyen du budget ordinaire pour le Programme de bourses de perfectionnement et les cours régionaux, de façon à pouvoir satisfaire autant que possible la forte demande de cours de droit international. Elle s'emploiera en outre à recueillir des contributions volontaires afin de pouvoir offrir des bourses partielles ou complètes supplémentaires et, à chaque fois que possible, acceptera un nombre restreint de participants autofinancés.

2. Médiathèque de droit international des Nations Unies

53. Les ressources prévues dans le budget-programme permettront de financer, au moyen des fonds réservés au personnel temporaire autre que pour les réunions, deux emplois à temps plein, à savoir un emploi de juriste (P-3) et un emploi de producteur vidéo [agent des services généraux (Autres classes)]. Ces emplois sont essentiels pour assurer l'enrichissement, la diffusion et l'actualisation de la série de conférences et de la série de miniconférences ainsi que des archives historiques et de la bibliothèque de recherche de la Médiathèque de droit international en 2023. Les ressources serviront également à enregistrer des conférences données en divers endroits par des conférenciers qui ne se rendent pas régulièrement à New York, ainsi qu'à acquérir les fournitures et le matériel techniques nécessaires.

54. Le Secrétaire général continuera de solliciter des contributions volontaires en espèces et en nature pour le Programme d'assistance, en particulier pour assurer le financement de bourses supplémentaires pour les programmes de formation et du développement de la Médiathèque de droit international, notamment par l'amélioration de l'accès à cette dernière depuis les pays en développement.

V. Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

A. Composition

55. Par sa résolution 74/185, l'Assemblée générale a nommé au Comité consultatif, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023, les 25 États Membres suivants : Argentine, Canada, Chili, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Ghana, Iran (République islamique d'), Israël, Italie, Kenya, Liban, Malaisie, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pologne, Portugal, République-Unie de Tanzanie, Singapour, Slovaquie, Soudan, Trinité-et-Tobago et Uruguay.

B. Examen du rapport du Secrétaire général par le Comité consultatif à sa cinquante-septième session

56. La cinquante-septième session du Comité consultatif, qui s'est tenue le 4 octobre 2022, était présidée par le Représentant permanent de la République du Ghana auprès de l'Organisation des Nations Unies, Harold Adlai Agyeman. Le Directeur de la Division de la codification a assumé les fonctions de secrétaire par intérim. Le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique de l'ONU a également participé à la session, pendant laquelle il a formulé des observations et répondu aux questions des membres du Comité.

57. Les membres du Comité consultatif suivants ont pris part à la session : Argentine, Canada, Chili, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Ghana, Iran (République islamique d'), Israël, Italie, Kenya, Liban, Malaisie, Mexique, Pakistan, Pologne, Portugal, Singapour, Slovaquie et Uruguay. En tant que pays hôte du cours régional de droit international des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, la Thaïlande a participé à la session en qualité d'observateur.

58. Dans sa déclaration, le secrétaire par intérim a présenté au Comité consultatif les informations figurant dans le projet de rapport et appelé l'attention sur les efforts qui continuaient d'être faits en vue de renforcer les activités relevant du Programme d'assistance. Il a signalé qu'en 2022, pour la première fois depuis le début de la pandémie de COVID-19, le Programme de bourses de perfectionnement en droit international avait pu se dérouler en présentiel. Tout en reconnaissant que les cours régionaux de droit international des Nations Unies n'avaient pu être organisés selon les modalités habituelles pendant la période considérée, il a annoncé avec satisfaction au Comité que la reprise des programmes en présentiel était en cours de préparation. Il l'a également informé de l'augmentation du nombre de conférences enregistrées dans le cadre de la série de conférences pour la Médiathèque de droit international des Nations Unies. Le secrétaire par intérim a fait part de la volonté du secrétariat d'améliorer la diversité de la provenance géographique et du profil linguistique des conférenciers et conférencières, ainsi que de veiller à la parité des genres. Enfin, il a confirmé que les travaux relatifs à la production et à la diffusion de publications aux formats numérique et papier continuaient.

59. Le Comité consultatif a indiqué qu'il soutenait résolument le Programme d'assistance et s'est félicité de la reprise des activités relatives au Programme qui avaient été entravées par la pandémie de COVID-19. Il a notamment salué les efforts déployés pour permettre le lancement des cours régionaux de droit international. Il a mis l'accent sur la nécessité de veiller à ce que différentes traditions juridiques soient

représentées au sein du corps professoral du Programme d'assistance et à ce que la parité des genres y soit respectée. Il a également souligné qu'il importait d'assurer une répartition géographique équitable et une représentation équilibrée des femmes et des hommes parmi les personnes participant aux programmes de formation. Par ailleurs, le Comité consultatif a fait savoir qu'il était favorable à l'idée de financer les activités du Programme au moyen du budget ordinaire de l'Organisation, tout en rappelant que les contributions volontaires demeuraient essentielles pour améliorer ces activités et en élargir la portée. Il a aussi pris acte de l'existence d'initiatives en ligne destinées à permettre aux anciens participants et participantes de nouer des liens. Concernant la Médiathèque de l'ONU, le Comité consultatif a suggéré de faire appel aux nouvelles technologies, notamment aux médias sociaux, pour en diffuser plus largement les contenus. Il s'est également déclaré favorable à l'idée d'opérer une refonte du site Web de la Médiathèque de façon à le rendre plus convivial. Il a été proposé de tirer parti des partenariats afin d'enrichir les contenus de la Médiathèque. Le Comité consultatif a pris note de la proposition de regrouper sous la supervision directe du Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques les activités de promotion et de diffusion du droit international menées par le Bureau des affaires juridiques, notamment les activités relevant du Programme d'assistance. Les membres se sont félicités des initiatives destinées à simplifier et à rationaliser la fourniture de l'assistance technique juridique dans l'objectif de mieux répondre aux besoins des États Membres.

Annexe

Sites Web gérés par la Division de la codification

<i>Site Web</i>	<i>Adresse URL</i>
Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international	https://legal.un.org/poa/
Programme de bourses de perfectionnement en droit international	https://legal.un.org/poa/ilfp/french/index.html
Cours régionaux de droit international des Nations Unies pour l'Afrique, pour l'Asie et le Pacifique et pour l'Amérique latine et les Caraïbes	https://legal.un.org/poa/rcil/
Séminaire de droit international des Nations Unies pour les États arabes	https://legal.un.org/poa/seminar.html
Médiathèque de droit international des Nations Unies	https://legal.un.org/avl/
Portail des publications juridiques des Nations Unies	https://legal.un.org/cod/publications.shtml
Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies	https://legal.un.org/repertory
Annuaire juridique des Nations Unies	https://legal.un.org/unjuridicalyearbook/index_fr.shtml
Résumé des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour internationale de Justice	https://legal.un.org/icjsummaries
Résumé des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour permanente de Justice internationale	https://legal.un.org/PCIJsummaries
Recueil des sentences arbitrales	https://legal.un.org/riaa
Série législative des Nations Unies	https://legal.un.org/legislativeseries
Codification et développement progressif du droit international	https://legal.un.org/cod
Sixième Commission de l'Assemblée générale	https://www.un.org/en/ga/sixth/
Commission du droit international	https://legal.un.org/ilc
Conférences diplomatiques (comptes rendus officiels des travaux)	https://legal.un.org/diplomaticconferences
Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation	https://legal.un.org/committees/charter
Comité spécial sur la responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies	https://legal.un.org/committees/criminal_accountability

<i>Site Web</i>	<i>Adresse URL</i>
Comité spécial sur l'administration de la justice à l'ONU	https://legal.un.org/committees/admin_of_justice
Comité spécial créé par la résolution 51/210 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1996	https://legal.un.org/committees/terrorism
Comité spécial sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens	https://legal.un.org/committees/immunities
Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale contre le clonage d'êtres humains à des fins de procréation	https://legal.un.org/committees/cloning
Comité spécial sur la portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé	https://legal.un.org/committees/safety_convention
